



ARRETE DU MAIRE DE LA VILLE D'OLORON STE-MARIE

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune d'Oloron Ste-Marie

Arrêté de délégation à M. Sébastien DE TRUCHIS Conseiller municipal délégué aux Mobilités, au commerce, à l'agriculture et à l'alimentation

ARR_26_24_DGS

Le Maire de la commune d'Oloron Ste-Marie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoint.e.s et à des membres du Conseil municipal,

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 28 mars 2026,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par un conseiller municipal délégué,

ARRETE :

Article 1^{er} : À compter du 28 mars 2026, M. Sébastien DE TRUCHIS, conseiller municipal, est nommé délégué aux Mobilités, au commerce, à l'agriculture et à l'alimentation.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à Madame la Sous-Préfète
- au Trésorier municipal
- à l'intéressé pour notification

Fait à Oloron Sainte-Marie, Le 28 Mars 2026

AFFICHE le 30.03.26



LA MAIRE

MARIE-LYSE BISTUÉ